

PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE  
TENUE LE 10 DÉCEMBRE 2003  
À LA PLACE DES PIONNIERS

1. Mot de bienvenue du président – Vérification du Quorum  
25 membres en règle sont présents.
2. Adoption de l'ordre du jour

**AGS20031210-01** -Yves Martel, appuyé par Marlène Paquette, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que préparé. Adopté à l'unanimité.

3. Nouvelles

- a. Journée de la coopération tenue le 14 octobre. Journée qui fut le lancement de la coopérative de santé d'Aylmer.
- b. **Jacques Coulombe** (président) informe les membres que des groupes, des organismes et des clubs sociaux ont été rencontrés afin de faire connaître la coop. Aussi M. Gilles Desjardins de Brigil a aussi été mis au courant de notre projet; il a assuré nos représentants que son offre (10 000\$ pour un nouveau médecin et 5 000\$ pour une nouvelle infirmière à l'achat d'une maison neuve tient toujours).
- c. **Guy Benoît** (1<sup>er</sup> vice-président) fait un résumé des étapes qui ont mené à l'achat de la clinique médicale d'Aylmer-Lucerne, dans la préparation du plan d'affaires et dans les négociations qui ont mené à l'acceptation de l'offre d'achat présenté par les médecins.
- d. **Pierre Beaudry** (2<sup>ème</sup> vice-président) décrit les préoccupations du comité de recrutement et de communication : création d'un logo, préparation de dépliants en français et en anglais, recrutement des membres utilisateurs, recrutement de médecins, création d'un site web, rencontres avec des journalistes, colloque de la journée de la coopération et lancement de la coopérative.
- e. **François Juneau** (trésorier) nous fait part des multiples démarches entreprises pour obtenir des subventions. Il en énumère quelques-unes : Patdec, CDROL, La Financière Desjardins...
- f. **Yves Martel** (responsable de la fondation) informe les membres de la préparation des documents requis pour la demande de formation de la fondation. Il se peut que notre fondation puisse fonctionner dans quelques quatre mois et émettre des reçus de dons de charité pour fins d'impôt.
- g. Le président présente les autres membres du conseil d'administration (**Jacques Gagnon**, **Pierre Joanis**, **Johanne D'Aoust**, **Sylvie Castonguay** (absente) de même que les



67, du Couvent  
Gatineau (Aylmer), Qc  
J9H 6A2

(819) 684-1234 #611/ <http://coopsa.org/> info@coopsa.org

Page 1

anciens membres (**Brigitte Beaudry, Marcien Villemure**). Il présente également **Martin Van Den Borre** du CDROL qui a agi comme consultant depuis les tous débuts il y a trois ans.

#### 4. **Choix d'un vérificateur.**

**AGS20031210-02** - Pierre Beaudry, appuyé par Yves Martel, propose que l'on garde le même vérificateur pour l'année en cours, soit la firme Dubé & Lauzon, CMA, Experts comptables. Adopté à l'unanimité.

#### 5. **Changement à l'année fiscale**

**AGS20031210-03** - Comme l'année fiscale de la clinique médicale est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, le conseil d'administration juge préférable que l'année fiscale de la Coop Santé Aylmer soit la même. La proposition d'amendement au règlement numéro 1 inclut ce changement.

#### 6. **Règlement de régie interne (Règlement numéro 1)**

**AGS20031210-04** -

Considérant que le projet de loi sur les coopératives n'a pas encore été adopté.

Il est proposé par Réjean Laflamme, appuyé par Jacques Gagnon, que le projet de régie interne soit adopté par l'assemblée générale avec les modifications apportées et que le conseil d'administration soit autorisé à faire les modifications nécessaires pour respecter la nouvelle loi. Adopté à l'unanimité.

Notes faisant parties de la résolution :

- a. Ce nouveau règlement de régie interne (règlement No. 1) remplace celui qui avait été adopté lors de l'assemblée d'organisation le 22 mars 2002.
- b. Les corrections de nature linguistique seront apportées par Marlène Paquette.

#### **Règlement numéro 3 – RÈGLEMENT DE PARTS PRIVILÉGIÉES PARTICIPANTES DE CATÉGORIE “ B ”**

**AGS20031210-05** - Il est proposé par Jacques Gagnon, appuyé par Marcien Villemure, que le règlement numéro 3 soit adopté avec le changement suivant à l'alinéa 4 : «...un intérêt non cumulatif ne dépassant pas 25% par an sur le montant versé.» Adopté à l'unanimité.



67, du Couvent  
Gatineau (Aylmer), Qc  
J9H 6A2

☎ (819) 684-1234 #611/ 🌐 <http://coopsa.org/> ✉ info@coopsa.org

Page 2

